

RAPPORT N° 03/4-128  
au Conseil Municipal

OBJET

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL  
CREATION DE POSTES  
(Ouvriers Polyvalents)**

Dans le cadre des diverses manifestations prévues sur la Commune en fin d'année, il apparaît nécessaire de renforcer temporairement l'effectif des Ouvriers Polyvalents.

Je vous propose à cet effet la création à l'effectif communal de 8 emplois contractuels d'Ouvriers Polyvalents, en vertu de l'Article 3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, pour faire face à un besoin occasionnel.

Le contrat pourra être conclu pour 3 mois, renouvelable pour une durée maximale de 3 mois.

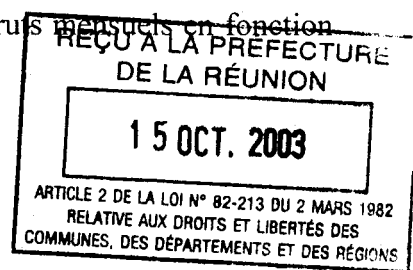
La nature des fonctions est la suivante : travaux de maçonnerie, peinture, soudure et d'entretien de bâtiment.

Le recrutement se fera parmi des candidats ayant déjà travaillé dans les domaines précités.


Le niveau de rémunération est fixé entre 1 146,10 et 1 456 euros bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE



René-Paul VICTÓRIA

**DELIBERATION N° 03/4-128**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du mardi 30 septembre 2003**

**OBJET**

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL**  
**CREATION DE POSTES**  
**(Ouvriers Polyvalents)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

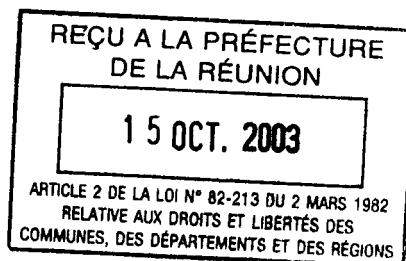
Vu la Loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-128 présenté par le Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**



Approuve la création à l'effectif communal de 8 emplois contractuels d'Ouvriers Polyvalents.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 8 OCT. 2003

**LE MAIRE**

**René-Paul VICTORIA**